

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF591

AMENDEMENT

présenté par
Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet et M. Plassard

ARTICLE 2 QUATER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.